

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-023-15972/24/BM

**■ Attribution de subventions à des opérateurs œuvrant dans le champs de l'Insertion et de l'Emploi : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique - Approbation de conventions - n° MGDIS 6283, 5706, 6035, 6039, 6378, 5932, 6358, 6220, 5784
87199**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Pays d'Aix, différentes structures développent des projets dans le champ de l'insertion et de l'emploi et plus spécifiquement dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (ateliers chantiers d'insertion).

Depuis le début des années 2000, le Pays d'Aix mène une politique volontariste de soutien aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce soutien s'exprime à travers le dispositif d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE, soutenu et renforcé par la création et le maintien de différentes étapes de parcours d'insertion adaptées et validées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Elles permettent aux personnes en parcours de remédier à leurs difficultés, à surmonter leurs différents freins à l'emploi grâce à des actions de qualité : mobilité, remobilisation, formation, mise en situation professionnelle.

Nous proposons donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec nos partenaires du Service Public de l'Emploi.

A ce titre, huit opérateurs sollicitent la participation la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien d'étapes de parcours d'insertion pour les participants du PLIE et les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 397.000 €, aux huit opérateurs suivants :

- ASSOCIATION SAINTE MARIE (anciennement chantiers « La Fibre Solidaire » et « Ateliers de la Trévaresse »)
- REMISE EN JEUX
- IE 13
- AGGREGOTECH
- LES ATELIERS DE GAIA
- ATELIER JASMIN
- DE FIL EN AIGUILLE
- ELAN JOUQUES

■ ASSOCIATION SAINTE MARIE :

L'association Sainte Marie a fusionné avec l'association « La Fibre Solidaire » et l'association « Atelier de la Trévaresse », les chantiers poursuivent leur activité de la même manière et avec les mêmes agréments que par le passé. Leur financement reste inchangé.

Objectif : **Chantier la Fibre Solidaire :** Chantier d'insertion textile. Favoriser l'insertion économique et sociale de personnes en difficulté à partir d'une activité de stockage, réhabilitation et cession, moyennant une participation financière symbolique, de vêtements et autres objets récupérés auprès de donateurs.

Action : Le chantier organise la collecte, le tri sélectif, la remise en état et la revente de textiles usagés.

Outre le suivi personnalisé assuré par le conseiller en insertion, les salariés bénéficient d'une formation technique assurée par le chef d'équipe s'articulant autour de la production en atelier pour les salariés du centre de production et des techniques de vente pour les salariés sur les points de vente.

Objectif : **Chantier les Ateliers de la Trevaresse :** Favoriser la réinsertion professionnelle par différentes actions de remobilisation par le travail sur des supports d'activité ne nécessitant pas de qualifications particulières mais permettant une resocialisation et la mise en place d'une dynamique de recherche d'emploi. Le support est une action chantier d'insertion dans le domaine du recyclage de carton.

Le chantier aide les bénéficiaires à construire leur projet professionnel à travers toutes les possibilités qu'offre le droit commun. Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi et d'étapes de parcours visant à lever les obstacles et les freins à l'emploi.

Action : Cette action chantier d'insertion permet l'ouverture de 12 postes en insertion en CDDI, le support d'activité est la collecte et le recyclage de cartons. Localisé à Rognes, l'accompagnement prodigué sur le chantier permet d'apporter une remédiation aux différents freins à l'emploi des participants.

■ **REMISE EN JEUX :**

Objectif : Mise en œuvre et gestion d'un dispositif chantier d'insertion en Pays d'Aix (Éguilles et Vitrolles), dans le secteur de la récupération, de la valorisation et de la commercialisation de jeux et jouets.

Action : Ce chantier d'insertion « Recyclage de jouet » permet le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés du Pays d'Aix grâce à un accompagnement socioprofessionnel et une reprise d'activité. Il offre des postes adaptés à tou(te)s : vendeur, chauffeur, réparateur, vendeur sur internet...

■ **IE 13 :**

Objectif : Concourir à la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, dans le cadre d'actions mises en place pour favoriser l'insertion et l'orientation par l'activité économique. IE13 porte 2 chantiers d'insertion en Pays d'Aix.

Actions : Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité » et « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés »

L'objectif de ces deux actions est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi, d'acquérir une expérience professionnelle, une qualification transférable, ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel personnalisé.

L'action a pour objet de constituer une étape de parcours d'insertion des bénéficiaires autour du chantier d'espaces verts, l'objectif est de réaliser un accompagnement actif et un encadrement technique adaptés aux salariés, en vue de favoriser les conditions de leur insertion professionnelle et sociale durable.

Concourir à la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, dans le cadre d'actions mises en place pour favoriser l'insertion et l'orientation par l'activité économique.

Ces deux actions ont pour objet l'entretien d'espaces verts en pieds d'immeuble (bailleurs sociaux à Aix) ou d'espaces boisés urbains (ville de Vitrolles).

■ AGGREGOTECH :

Objectif : L'association a lancé en 2021 un chantier d'insertion ayant pour support le numérique et l'internet. Elle a pour objet de contribuer au développement de l'insertion par l'activité économique : assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières; organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable; s'appuyant sur un support d'activité de production de biens et de services numériques ou tout autre moyen.

Action : Le chantier d'insertion prévu pour 12 personnes s'articule autour de 2 pôles numériques.
-Equipe 1 : Les données : les salariés travaillant sur le Graphisme et la numérisation
-Equipe 2 : La communication : les salariés travaillant sur la maintenance et la création de sites, le graphisme et la vidéo.
Les salariés en insertion auront l'opportunité sur ce chantier de bénéficier d'un accompagnement pour traiter leurs freins à l'emploi classiques mais aussi de travailler sur leur employabilité en acquérant des compétences dans le domaine du numérique. Ce chantier présente l'avantage d'être attractif pour les femmes ce qui n'est pas toujours le cas suivant les supports de chantier.

■ LES ATELIERS DE GAIA :

Objectif : Le chantier d'insertion le potager de Gaïa est une exploitation agricole en maraîchage biologique située sur la commune de Gardanne. Il permet à des individus par la mise au travail, dans le cadre sur parcours d'insertion en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel afin d'accéder à l'emploi.

Action : Mise en œuvre d'un chantier d'insertion portant sur la production et la commercialisation (sous forme de paniers hebdomadaires et à destination des cantines scolaires de Gardanne) de légumes biologiques, effectuées par des personnels en insertion et leurs encadrants.

■ ATELIER JASMIN :

Objectif : L'ATELIER JASMIN est une association d'insertion par l'activité économique ayant pour support pédagogique la création et la décoration de textiles. Son but est de permettre à des personnes en situation précaire d'être accueillies dans un espace professionnel, afin de :

- Développer une démarche d'autonomie et de citoyenneté.
- Mettre en place les étapes d'un projet social et professionnel.
- Favoriser l'accès à l'emploi.

Action : L'Atelier Jasmin, installé au cœur du quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence, mène une action de chantier d'insertion (couture/textile) depuis plus de 10 ans avec notamment la création des costumes du carnaval d'Aix. Ce travail permet une ouverture et un développement du lien social, constitue un support pédagogique important dans l'apprentissage et l'intégration d'une pratique professionnelle transférable à d'autres activités professionnelles.

■ DE FIL EN AIGUILLE :

Objectif : L'association de Fil en Aiguille met en œuvre et gère deux chantiers d'insertion en Pays d'Aix depuis de nombreuses années. A l'appui d'une activité de couture et une activité de ressourcerie, la structure accompagne les publics en difficulté socioprofessionnelle vers un emploi durable, dans le cadre d'Ateliers Chantiers d'Insertion.

Action : La demande concerne le financement des deux chantiers d'insertion de l'association : le chantier Couture de Peyrolles et le chantier Ressourcerie de Pertuis qui compte 30 postes en insertion en tout (soit 25.3 ETP). Ces chantiers prodiguent un accompagnement socioprofessionnel des salariés éligibles au CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion).

■ ÉLAN JOUQUES :

Objectif : Élan Jouques est conventionné dans le cadre du projet national expérimental Territoire Zéro Chômeur. Cette expérimentation a pour but de créer des activités non-concurrentielles répondant aux besoins du territoire en embauchant les chômeurs de longue durée de la commune en CDI.

Action : Élan Jouques a d'ores et déjà embauché environ 50 demandeurs d'emploi de longue durée originaires de la commune de Jouques.
Son but est de poursuivre son ambitieux programme d'embauche à travers le développement des différents pôles proposant de nombreuses activités : travail du bois, agroforesterie, agriculture, location et réparation de vélo, laverie, tourisme...

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Les huit structures ont été soutenues l'an dernier, elles souhaitent poursuivre leur objectif et sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte de 80 % sur production d'un appel de fonds signé par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.
- Le solde de 20% sera versé sur production, au plus tard le 30 juin 2025, d'un appel de fonds, de la version détaillée des comptes annuels de l'organisme, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités, et de tout autre document mentionné dans la délibération d'octroi de la subvention.

Les structures bénéficiant d'une subvention de fonctionnement spécifique, devront produire, en sus des documents précités, un compte-rendu financier.

Les subventions inférieures ou égales à 5 000 € feront l'objet d'un versement unique. La structure fournira au plus tard le 30 juin 2025 les documents précités.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle du projet sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Dans tous les cas, la structure facilitera l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention. Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec la structure qui participe pleinement à cette évaluation.

Le non-respect par la structure de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention. La structure s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole. Le détail des bénéficiaires et des montants des subventions est précisé en annexe I et mentionne le numéro MGDIS de chacun des dossiers.

Proposition de subventions dans le cadre de la programmation 2024 :

N°MG DIS	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE	TAUX en %	CONV OUI/ NON
6283	ASSOCIATION SAINTE MARIE	Chantiers d'insertion « la fibre solidaire » et « les ateliers de la Trevarresse »	0 €	930.100 €	75.000 €	75.000 €	8,06 %	OUI
5706	REMISE EN JEUX	Chantier d'insertion « Remise en jeux »	59.000 €	1.027.000 €	59.000 €	59.000 €	5,74 %	OUI
6035	IE 13	Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité »	40.000 €	961.004,52 €	40.000 €	40.000 €	4,16 %	OUI
6039	IE 13	Chantier d'insertion « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés »	40.000 €	520.114,12 €	40.000 €	40.000 €	7,69 %	OUI
6378	AGGREGOTE CH	Chantier d'insertion	30.000 €	287.348 €	27.000 €	27.000 €	9,40 %	OUI
5932	LES ATELIERS DE GAÏA	Chantier d'insertion « Le potager de Gaïa »	25.000 €	672.625 €	25.000 €	25.000 €	3,71 %	OUI
6358	ATELIER JASMIN	Chantier d'insertion	78.000 €	787.800 €	78.000 €	78.000 €	9,90 %	OUI
6220	DE FIL EN AIGUILLE	Ateliers chantiers d'insertion	32.260 €	1.557.699 €	33.000 €	33.000 €	2,12 %	OUI

5784	ELAN JOUQUES	Fonctionnement global	20.000 €	1.597.490 €	20.000 €	20.000 €	1,25 %	NON
TOTAL					397.000 €	397.000 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de ces demandes de subvention pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions dans le champ de l'insertion et de l'emploi en Pays d'Aix pour un montant total de 397 000 euros répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif, à savoir :

- ASSOCIATION SAINTE MARIE.
- REMISE EN JEUX.
- IE 13.
- AGGREGOTECH.
- LES ATELIERS DE GAIA.
- ATELIER JASMIN.
- DE FIL EN AIGUILLE.
- ELAN JOUQUES.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions annuelle d'objectifs 2024 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les opérateurs suivants :

- ASSOCIATION SAINTE MARIE.
- REMISE EN JEUX.
- IE 13 - Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité ».
- IE 13 - Chantier d'insertion « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés ».
- AGGREGOTECH.

- LES ATELIERS DE GAIA.
- ATELIER JASMIN.
- DE FIL EN AIGUILLE.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et Inclusion », de la sous-politique « Inclusion, Cohésion Territoriale » et du programme « Insertion » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPV ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ